

Conseil Municipal

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2011

L'an DEUX MIL ONZE, le VINGT TROIS SEPTEMBRE à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. René REGNAULT, Maire, Sénateur Honoraire, Chevalier de la Légion d'Honneur.

PRESENTS : MM. René REGNAULT, Loïc CAMPION, Daniel DURE, Mmes Madeleine BEDU, Stéphanie COUDRAY, Geneviève BRIOT, Liliane BRIAND, Valérie IMBERT, Patricia RAULT, Andrée JOSSELIN, MM. Paul BERVAS et Thierry RECTON.

ABSENTES EXCUSEES : Hubert VERDIER, Mr Jean-Yves LE DANTEC ayant donné procuration à M. René REGNAULT.

SECRETAIRE : Monsieur Daniel DURE

Convocation du 16 septembre 2011

INAUGURATION DE L'ECOLE ET DE DES SERVICES

ELLE AURA LIEU SAMEDI 15 OCTOBRE 2011 A 10 H 30 SOUS LA PRESIDENCE DE REMI THUAU, PREFET DES COTES D'ARMOR

TRAVAUX DE SERVITUDE DE PASSAGE PIETONS LE LONG DU LITTORAL

L'arrêté ministériel autorisant les travaux d'aménagement du sentier littoral entre le Pont de Lessart et la limite de la commune de PLOUER SUR RANCE a été signé le 26.08.2011.

L'association STEREDENN (Pôle insertion - centre de KER MARIA) a été consultée pour effectuer ces travaux qui devront être exécutés au cours des mois de novembre 2011 à février 2012. Il reste à régler le problème de la jonction entre les deux communes (franchissement d'un ruisseau), ce qui devrait se faire à l'aide d'un petit pont tel celui déjà existant au Moulin de Rouault.

PROJET RESTRUCTURATION ECOLOGIQUE AFFLUENT RUISSEAU DE COUTANCES

Xavier LAURENT, technicien à C.O.E.U.R., est venu présenter au Conseil Municipal l'étude qu'il a faite s'agissant d'un petit affluent du ruisseau de Coutances situé dans une zone humide sur la commune de ST SAMSON SUR RANCE. Cet affluent, longeant le lotissement des Prais pour aller vers le Tertre et l'Étang de Coutances s'est dégradé d'année en année suite entre autre à l'urbanisation importante qui a vu le jour dans ce secteur. Il n'assure plus son rôle écologique et économique.

Il conviendrait d'arrêter un plan d'action ayant pour objectif de reconquérir le caractère écologique naturel de ce cours d'eau tout en conservant l'usage de la parcelle en pâturage.

M. LAURENT présente les aménagements possibles pouvant être mis en place pour restaurer cette zone humide.

Monsieur le Maire précise que la restauration de ce cours d'eau pourrait être une opération innovante « témoin ». Ce type d'aménagement pourrait être un lieu de visite pour la Maison de la Rance ou encore les écoles.

Il est demandé à M. LAURENT, technicien C.O.E.U.R Emeraude, de poursuivre l'étude de ce projet d'aménagement. Il faudra en définir le cadre administratif, les modalités financières et foncières.

REVISION P.L.U. ET SCHEMA D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dossiers de révision du P.L.U. et celui du schéma d'assainissement pluvial peuvent être soumis à enquête publique.

Le Tribunal Administratif a désigné M. Jean-Marie LEVAL en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 24 octobre 2011 au samedi 26 novembre 2011** inclusivement. Les dossiers seront consultables en Mairie aux jours habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8 H à 12 h 30 et de 15 h à 17 h 30 et le samedi matin de 8 h à 12 H 30.

Le Commissaire enquêteur tiendra 4 permanences en Mairie, à savoir :

- **Lundi 24 octobre 2011 de 9 heures à 12 heures**
- **Mercredi 2 novembre de 15 H à 17 H 30**
- **Jeudi 17 novembre de 9 h à 12 heures**
- **Samedi 26 novembre de 8 h à 11 Heures.**

TARIFS CANTINE ET GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2011 - 2012

CANTINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre les propositions faites par le Comité de gestion, à savoir une augmentation de 1.7 % pour les tarifs « enfant » et une majoration sensiblement plus importante pour les « adultes ».

Les tarifs suivants sont fixés ainsi qu'il suit pour l'année scolaire 2011-2012 :

Enfant de la commune	3.28 € (au lieu de 3.23 €)
Enfant hors commune	4.12 € (au lieu de 4.05 €)
Adulte (dont instituteurs)	4.75 € (au lieu de 4.50 €)

Tarif réduit 2.34 € (au lieu de 2.30 €)
(pour le 3^{ème} enfant fréquentant le restaurant et seulement pour les familles non-imposables sur les revenus et habitant la commune)

GARDERIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre les propositions faites par le Comité de Gestion, à savoir une augmentation des tarifs de 1.6 % et en reconduisant les 3 tranches de quotient familial arrêtées l'année écoulée pour tenir compte de l'engagement pris dans le cadre de la convention « Contrat Enfance Jeunesse » signée avec la C.A.F.

Les tarifs ci-dessous sont fixés ainsi qu'il suit pour l'année scolaire 2011 – 2012 :

		Matin et Soir	Matin ou Soir	Exceptionnel	Goûter
TRANCHE 1 QF < 600 €	1 ^{er} enf.	13,00	8,33	4,06	0,41
	2 ^{ème} enf. et suiv.	11,99	7,72	3,86	
TRANCHE 2 600 € ≤ QF ≤ 980 €	1 ^{er} enf.	14,63	9,55	5,08	
	2 ^{ème} enf. et suiv.	12,40	9,14	4,83	
TRANCHE 3 QF > 980 €	1 ^{er} enf.	15,24	10,06	6,10	
	2 ^{ème} enf. et suiv.	13,00	9,35	5,79	

Ces tarifs s'entendent pour 4 jours d'utilisation du service dans la semaine. Pour 3 jours, même tarification, pour deux jours ½ tarif et pour 1 jour ¼ du tarif.

Le tarif dégressif, appliqué au 2^{ème} enfant ou suivants, s'entend pour des enfants vivant « sous le même toit ».

Pour les enfants restés à la garderie au-delà de l'heure de fermeture : 12.20 € (tarif exceptionnel du 1^{er} enfant de la tranche 3 multiplié par deux)

UTILISATION PONTON AU PETIT LYVET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons une cale de mise à l'eau et un ponton situés au Petit Lyvet.

Le ponton est régulièrement utilisé, notamment pour rejoindre l'autre rive (commune de LA VICOMTE SUR RANCE. A ce jour, aucune redevance n'est demandée.

M. le Maire fait savoir que l'entretien de ce ponton est à la charge de la commune. Il propose d'instaurer une redevance et de retenir comme base de calcul de cette dernière le quart du tarif annuel actuellement appliqué pour un bateau à quai, à savoir 199.96 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la redevance annuelle pour utilisation du ponton situé au Petit Lyvet à 199.96 € H.T.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES – COLLECTE SELECTIVE ET DECHETERIES

M. Daniel DURE, adjoint, a participé aux travaux de la C.O.D.I. portant sur l'étude des coûts et identification des leviers d'optimisation et de scénario s'agissant de la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et les déchèteries.

7 leviers d'optimisation ont été étudiés :

Levier 1	Conteneurisation enterrée
Levier 2	Collecte des cartons
Levier 3	Collecte en bacs jaunes – harmonisation des collectes
Levier 4	Tarifification incitative
Levier 5	Déchèterie – mise en place d'un service de compaction des bennes
Levier 6	Contrôle d'accès en déchèterie
Levier 7	Ressourcerie et recyclerie

Ces leviers pourraient être mis en place progressivement d'ici 2015.

Il a présenté au Conseil Municipal une synthèse du rapport qui a été établi suite à la réunion CODI du 27 juin dernier et notamment le plan d'action à engager pour optimiser le service actuellement assuré et améliorer la qualité de la collecte sélective, le suivi des dépôts en déchèterie, et valoriser le réemploi des déchets.

Le Conseil Municipal, conscient de l'amélioration à apporter au service de la collecte des déchets, a pris acte du plan d'action proposé par la C.O.D.I.